

Fait ou opinion ?

Savoir reconnaître la différence entre un fait et une opinion



Parfois, quand on lit un texte, il peut être difficile de distinguer les **opinions** des **faits**.

Pour ne plus vous tromper, demandez-vous si ce que vous lisez est une **appréciation** ou un **jugement**. Si c'est le cas, c'est qu'il s'agit d'une **opinion**. On trouvera alors dans le discours des adjectifs subjectifs ou des marques de point de vue comme "*pour moi*".

Sinon il s'agit d'un **fait**, qui peut soit être **vérifié** dans la réalité, soit **prouvé** au travers d'un raisonnement.

Par exemple :

Le marché français de la BD affiche une santé presque insolente au sein du milieu de l'édition.

→ Ici, l'adjectif "*insolente*" montre qu'il s'agit d'un jugement, d'une appréciation. De plus, "*l'insolence du marché français*" ne peut pas être vérifiée. Il s'agit donc de l'expression d'une **opinion**.

En dix ans, le chiffre d'affaires du secteur est passé de 230 à 409 millions d'euros en 2014, avec 35 millions d'albums vendus.

→ Dans cette phrase, on remarque la présence de chiffres. Ces chiffres peuvent être vrais ou faux, l'important est qu'ils peuvent être vérifiés, il s'agit donc d'un **fait**.

Attention :

Tous les adjectifs ne marquent pas une appréciation subjective : *français* ou *vendus* sont des adjectifs vérifiables. On peut vérifier la nationalité ; on peut vérifier si quelque chose a été ou non vendu.

En revanche, *insolent* exprime un jugement : le jugement de la personne qui parle.

Ainsi, quand vous lisez un texte et que vous n'arrivez pas à distinguer les opinions des faits, demandez-vous si les énoncés comportent des appréciations ou des jugements. Si c'est le cas, vous avez à faire à des opinions. Si le texte présente des données vérifiables, il s'agit alors de faits.